

## Parlons d'avenir !

« Le produit des impôts directs est très nettement supérieur à la moyenne. Il s'élève à 1 100 €/habitant sur la commune de Wasquehal contre 638 €/habitant au niveau de la strate, soit 72 % de plus (Source : ratios compte administratif 2009, p. 3). »

**Ensemble, agissons pour que nos impôts soient moins élevés !**

« Il ressort des observations précédentes que, sous réserve d'un inventaire plus complet des données comptables, le solde global de clôture de la collectivité aurait dû faire apparaître un déficit de 1 918 655 € et non pas un excédent de 61 345 €. »

**Ensemble, agissons pour une gestion saine et transparente !**

Nous avons besoin de votre soutien  
moral, matériel et financier.

**Ensemble,  
construisons un projet pour Wasquehal**

Si comme nous, vous vous sentez concernés, si vous souhaitez en savoir plus,  
si vous souhaitez participer à la vie de votre ville, faites-le nous savoir :  
**[citoyennetewasquehal@gmail.com](mailto:citoyennetewasquehal@gmail.com)**

---

### BULLETIN D'ADHESION CITOYENNETE WASQUEHAL

Nom, prénom :

Adresse :

n° tél : e-mail :

Je soutiens **Citoyenneté Wasquehal**.

Je souhaite adhérer à l'association :

Je joins un chèque de 5 € (étudiant ou demandeur d'emploi), 10 € (personne seule) ou 15 € (couple), à l'ordre de **Citoyenneté Wasquehal**.

Je souhaite faire un don et joins un chèque de ..... € à l'ordre de **Citoyenneté Wasquehal**.

**Citoyenneté Wasquehal**

**34, Rue du Molinel 59290 Wasquehal**

**06 82 05 42 69**

**[citoyennetewasquehal@gmail.com](mailto:citoyennetewasquehal@gmail.com)**

**<http://associationcitoyennetewasquehal.hautetfort.com>**

Ne pas jeter sur la voie publique

« Situation financière très préoccupante... Déficit dissimulé... Sommes en espèces remises au maire... Comptes non fiables... Cartes de carburant... Logements gratuits... Frais de représentation... Laxisme... Dépenses de fonctionnement... »

## Association Citoyenneté Wasquehal

### *Que se passe-t-il à la mairie ?*

La Chambre Régionale des Comptes a rendu fin 2011 un rapport de 30 pages sur différents aspects de la gestion de notre commune.

Un certain nombre de faits y sont relevés et m'ont poussée à déposer une plainte auprès du Procureur de la République.\*

Avec l'**Association Citoyenneté Wasquehal**, nous voulons que la lumière soit faite sur la façon dont on utilise notre argent. Nous travaillons aussi à un projet pour une gestion saine.

Je vous invite à prendre connaissance de la synthèse du rapport et de quelques extraits accablants.



Stéphanie Ducret,  
Conseillère municipale depuis 1995  
41 ans, mariée, 4 enfants

\*A l'heure où nous imprimons ce document, nous avons déposé dix autres plaintes de wasquehaliens.

## Synthèse du rapport par la Chambre Régionale des Comptes

### « La situation financière de la ville de Wasquehal est très préoccupante.

« Si les recettes de fonctionnement sont importantes, du fait de bases d'imposition dynamiques et de taux très supérieurs à la moyenne, les dépenses, notamment en matière de personnel, se situent à un niveau encore plus élevé.

« Il en résulte, en premier lieu, que la commune ne dégage pas un autofinancement suffisant pour faire face au remboursement de la dette. En conséquence, elle investit environ moitié moins que les collectivités comparables.

« Il en résulte, en second lieu, que la commune paye avec un retard considérable bon nombre des factures : ainsi, en 2008, de très nombreuses factures, évaluées à près de 2 M€, n'ont pas été mandatées et ont été reportées sur l'année 2009, ce qui a eu pour effet de dissimuler le déficit réel du budget de la commune et nuit à la fiabilité de ses comptes.

« Cette situation financière très dégradée provient essentiellement de dépenses de fonctionnement disproportionnées, au regard de la taille de la commune.

« La chambre a relevé l'absence d'encadrement de plusieurs postes de dépenses :

- **Les indemnités pour frais de représentation du maire** ont été attribuées sans délibération préalable du conseil municipal, ce qui les rend illégales. Elles sont **particulièrement élevées et couvrent des frais qui paraissent souvent sans rapport avec ses fonctions, ni même avec l'intérêt communal ;**

- La commune dispose d'un parc automobile pléthorique au sein duquel des véhicules sont mis à la disposition du maire et de certains personnels municipaux de manière irrégulière. L'usage immodéré des cartes de carburant, les kilométrages parcourus, montrent que ces véhicules municipaux sont utilisés en dehors du service par ceux qui en sont affectataires ;

- **Des logements communaux sont mis à disposition d'élus pour des loyers modiques ou d'agents municipaux et de sportifs à titre gratuit, sans autorisation ;**

- Des manifestations, dont l'intérêt communal n'est pas toujours démontré, bénéficient de subventions mais aussi d'avantages en nature, sans qu'aucune convention ne les encadre ;

- Des subventions sont libéralement accordées sans qu'interviennent les conventions et contrôles nécessaires ;

- Les objectifs et les modalités d'acquisition des œuvres d'art ne sont pas formalisés ;

- **Le même laxisme préside au fonctionnement des régies de la ville, ce qui a permis, notamment, le versement irrégulier de très nombreuses sommes en espèces au maire.**

« La chambre constate que beaucoup de ces irrégularités ou désordres de gestion, qui concernent l'ensemble de la période contrôlée, ont pour effet **d'octroyer des avantages à un nombre limité de personnes.**

« Les régularisations effectuées par la commune au cours du contrôle de la chambre, en matière d'utilisation des véhicules municipaux, de frais de représentation du maire, et d'octroi de subventions aux associations, restent encore très insuffisantes. »

## Quelques extraits du rapport

« **On peut constater que le maire déjeune, quasi quotidiennement et sans justification aucune, dans trois restaurants de la ville.** Aucun de ces frais n'a fait l'objet d'un ordre de mission présentant le but, la date, les circonstances de la mission et l'identité des invités. Ils sont payés aux restaurateurs sur la base d'une simple facture mensuelle récapitulative envoyée au service financier ou même sur la base des tickets de caisse présentés par le maire. »

« La plupart des tableaux sont achetés dans le cadre de ventes aux enchères (...) **Les livres anciens sont achetés directement par le maire.** Les fournisseurs envoient ensuite leur facture en mairie. La conseillère municipale en charge des affaires culturelles achète au nom de la commune lors des séances de ventes, dans les limites d'une enveloppe fixée par le maire. »

« Des consommations de carburants et des frais de péage relevant de **dépenses personnelles, mais pris en charge par la commune.**

**Le montant, hors normes, des dépenses de carburants** et l'enlèvement d'essence et de gasoil parfois à la même heure, prouvent que la carte est utilisée à des fins personnelles et pour des véhicules non communaux. **Enfin, des consommations de carburants et des frais de péage pendant les périodes de congés de l'agent ont été relevés.** »



« Par ailleurs, il a été constaté que deux logements sont actuellement occupés, sans titre et sans loyer, par des personnes extérieures à la commune. **Il s'agit d'un appartement (...) occupé par des basketteuses (...) et d'une maison (...) occupée successivement par un joueur de football de l'Entente sportive de Wasquehal puis une joueuse de basket (...).**

Des informations parcellaires obtenues, il ressort que deux élues, anciennes directrices d'école, bénéficient, l'une d'une maison (...) qu'elle loue 216,50 € mensuels et l'autre d'un appartement (...) qu'elle loue 202,89 € mensuels.

« La régie dédiée aux frais de déplacements du personnel communal a servi pour l'essentiel, à des paiements concernant le maire :

- **paiement de contraventions** (le 21/01/2009 pour 45 € ; le 24/02/2009 pour 90 €, le 31/10/2008 pour 90 € ; le 3/04/2007 pour 45 € ; le 7/09/2006 pour 35 €) ;

- remboursement de frais de déplacement dont le caractère professionnel n'est pas attesté (à Aix-en-Provence le 12/09/2006 pour un montant de 290,90 € ; à Dinard le 8/08/2006 pour un montant de 120 € ; à Dinard le 24/05/2006 pour un montant de 168 €).

**« La chambre souligne que cette liste n'est pas exhaustive. »**

***Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site officiel de la CRC.***